

|                                                                                   |                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <h1>Plan communication avec les médias</h1>                                                                                 |
| <h2>CHU-URG-05</h2>                                                               | <p align="center"><b>Version 2</b><br/> Procédure disponible depuis : 7 juillet 2017<br/> Dernière révision: 4 mai 2023</p> |

### But :

- Décrire la marche à suivre pour les demandes d'informations ou la prise d'images relatives à l'utilisation des animaux en recherche à l'animalerie du CRCHU de Québec – Université Laval.

### Généralités

- Cette procédure inclut les demandes de prises de photos ou de vidéo par un média ainsi que les demandes d'informations relatives à l'utilisation des animaux en recherche.
- Cette procédure doit être suivie même dans le cas d'un partenariat, c'est-à-dire une entente entre une équipe de recherche et un média.
- Si l'accès à l'animalerie est autorisé, afin de minimiser les risques de contamination, un maximum d'une à deux personnes peuvent accéder aux locaux d'animalerie et avec le minimum d'équipement nécessaire. En tout temps, l'équipement de protection personnel requis doit être porté et les règles standards de l'animalerie doivent être respectées (Fit test, douche, désinfection de l'équipement, etc.).
- S'il y a prise d'images ou de vidéos, elles doivent être prises en cadre rapprochée afin de ne pas montrer l'entrée de l'animalerie, les utilisateurs, l'ensemble d'une pièce, la documentation sur les murs, les animaux ou procédures d'autres protocoles, etc.

### Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- **ETH-17 (UL):** Photos et vidéos d'animaux pour la recherche

### Procédure

1. Transmettre la demande à l'équipe des Communications du CRCHU de Québec-UL ainsi qu'à la Direction des Communications de l'Université Laval.

Mme Kim Tartif  
[Kim.Tardif@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:Kim.Tardif@crchudequebec.ulaval.ca)  
[evenements.recherche@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:evenements.recherche@crchudequebec.ulaval.ca)  
Poste 42144

Direction des Communications  
Université Laval  
[dc@dc.ulaval.ca](mailto:dc@dc.ulaval.ca)  
Téléphone : (418) 656-7266

2. L'équipe des Communications du CRCHU de Québec-UL s'assure qu'il s'agit bien d'un représentant des médias et valide la demande d'informations.
3. L'équipe des Communications du CRCHU de Québec-UL consulte la Chef du Service de l'animalerie afin d'obtenir les autorisations nécessaires.
4. Selon le besoin ou les informations demandées, la demande peut être transférée au CPAUL, à la Direction du CRCHU de Québec-Université Laval ou au CCPA.

CCPA : [media@ccac.ca](mailto:media@ccac.ca)

|                         | <u>Modifications apportées</u>                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version 2<br>4 mai 2023 | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Modification de l'appellation de la procédure (anciennement PPI-7)</b></li><li>• <b>Modification des titres d'emploi</b></li><li>• <b>Ajout de l'équipe des communication du CRCHU de Québec-UL</b></li></ul> |